EHPAD Résidence Saint Vincent	FICHE PRATIQUE 11 : DROIT A L'IMAGE ET 0 LA VOIX	Codification : PAR/ADM/DOCS/DIR/40/18.08.2026 Pages : Page **1** sur **3** Date de rédaction : 18/08/2026 Statut :
Rédaction : BIANCARDINI Valérie, Directrice EHPAD Validation :		
Destinataires : Futurs résidents, familles		

Photos et vidéos à l'EHPAD

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées lors des animations, sorties, fêtes ou autres temps de vie de l'établissement.
Vous êtes toujours libre d'accepter ou de refuser d'être photographié(e) ou filmé(e).

À votre arrivée

Une **autorisation relative au droit à l'image et à la voix** vous est proposée.
Elle vous permet de choisir précisément les utilisations que vous acceptez :

- Affichage et supports internes à l'EHPAD ;
- Gazette ou documents destinés aux résidents et aux familles ;
- Supports institutionnels de l'EHPAD et du CCAS ;
- Site internet institutionnel ;
- Réseaux sociaux institutionnels ;
- Presse ou médias locaux.

Vous pouvez accepter certains usages et en refuser d'autres.

Vous gardez le contrôle

✓ L'autorisation est **facultative**.
✓ Votre refus est **sans conséquence sur votre accueil, votre accompagnement ou les prestations proposées**.
✓ Même si vous avez donné votre autorisation, **vous pouvez refuser une photo ou une vidéo à tout moment**.
✓ Vous pouvez **modifier ou retirer votre autorisation** au cours de votre séjour.
✓ Les photographies et vidéos doivent toujours respecter **votre dignité et votre vie privée**.

En cas de mesure de protection

Votre volonté reste recherchée et respectée.

Lorsque la mesure de protection le prévoit, la personne chargée de cette mesure et disposant d'un **pouvoir de représentation relatif à la personne** peut intervenir dans les conditions prévues par celle-ci.

BESOIN D'INFORMATION OU ENVIE DE CHANGER VOTRE CHOIX ?

Adressez-vous à l'accueil ou à la direction de l'EHPAD.

LE GRAU DU ROI
PORT CAMARGUE

E.H.P.A.D.
Résidence
Saint Vincent

FICHE PRATIQUE

LE DROIT À L'IMAGE

Votre image, votre choix, notre respect

À la Résidence Saint Vincent,
votre image et votre vie privée sont respectées.

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées lors des animations, sorties, fêtes ou autres temps de vie de l'établissement.

Vous êtes toujours libre d'accepter ou de refuser d'être photographié(e) ou filmé(e).

À VOTRE ARRIVÉE

Une autorisation relative au droit à l'image et à la voix vous est proposée.

Elle vous permet de choisir précisément les utilisations que vous acceptez :

- affichage et supports internes à l'EHPAD ;
- gazette ou documents destinés aux résidents et aux familles ;
- supports institutionnels de l'EHPAD et du CCAS ;
- site internet institutionnel ;
- réseaux sociaux institutionnels ;
- presse ou médias locaux.

Vous pouvez accepter certains usages et en refuser d'autres.

VOUS GARDEZ LE CONTRÔLE

- L'autorisation est facultative.
- Votre refus est sans conséquence sur votre accueil, votre accompagnement ou les prestations proposées.
- Même si vous avez donné votre autorisation, vous pouvez refuser une photo ou une vidéo à tout moment.
- Vous pouvez modifier ou retirer votre autorisation au cours de votre séjour.
- Les photographies et vidéos doivent toujours respecter votre dignité et votre vie privée.

EN CAS DE MESURE DE PROTECTION

Votre volonté reste recherchée et respectée.

Lorsque la mesure de protection le prévoit, la personne chargée de cette mesure et disposant d'un pouvoir de représentation relatif à la personne peut intervenir dans les conditions prévues par celle-ci.

BESOIN D'INFORMATION OU ENVIE DE CHANGER VOTRE CHOIX ?

Adressez-vous à l'accueil ou à la direction de l'EHPAD.

Votre autorisation peut être consultée, modifiée ou retirée à tout moment.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil ou à la direction de l'EHPAD.